

11 décembre 2007

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DREAMNEX

(Eurolist)

Par courrier du 10 décembre 2007, la société à responsabilité limitée Incogest (102 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), contrôlée par la société de droit belge Incogest Holding (1), a déclaré avoir franchi :

- en baisse, le 3 avril 2007, par suite d'une cession d'actions DREAMNEX sur le marché, le seuil de 10% des droits de vote de la société DREAMNEX et détenir à cette date 160 858 actions DREAMNEX représentant 321 716 droits de vote, soit 6,78% du capital et 8,01% des droits de vote de cette société (2) ;
- en baisse, le 4 décembre 2007, par suite d'une cession d'actions DREAMNEX sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DREAMNEX et ne plus détenir à cette date aucune action DREAMNEX.

(1) Contrôlée par M. Arnold Raicher.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 2 370 137 actions représentant 4 015 735 droits de vote.